

## PROCES VERBAL - CONSEIL MUNICIPAL

DU 18 OCTOBRE 2017 A 20H45

**DATE DE CONVOCATION** : 11 octobre 2017

**DATE D’AFFICHAGE** : 26 octobre 2017

**PRESENTS** : M. POCHON, M. MOULIN, Mme GREHIER, Mme BIEL, Mme DAGNICOURT, M. ROUSSEREAU, M. BOUILLON, M. COPIN, Mme NICOLE.

**ABSENT EXCUSE** : M. CHOULER

**ABSENT** :

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. Sylvain BOUILLON.

**ORDRE DU JOUR** : Urbanisme - Recrutement d’un agent d’entretien contractuel - Règlement de la mise à disposition de la salle des fêtes aux associations de la commune - Convention avec chaque association - Délibération sur le choix de l’architecte du patrimoine pour la mission de diagnostic de l’église - Devis armoire ignifuge - Demande subvention de la présidente de l’Union Musicale de Fontainebleau - Divers.

-----

Le Compte rendu du Conseil Municipal du 18 septembre 2017 est adopté à l’unanimité.

-----

### **1) - URBANISME :**

Le 26/08/2017 - M. PLAUX, 6 rue des vignes à Mainbervilliers, dépôt d’une déclaration préalable pour remaniement toiture à l’identique. Autorisation du 26 septembre 2017.

### **2) - RECRUTEMENT D’UN AGENT D’ENTRETIEN CONTRACTUEL :**

Le départ en retraite de notre agent d’entretien, Didier FEUILLAS sera effectif le 15 février 2018.

Afin d’anticiper le renouvellement de ce poste, plusieurs scénarios ont été étudiés :

1-Recrutement d’emploi temps-plein aux mêmes conditions.

2-Recrutement d’un emploi temps partiel avec la prestation d’entreprises pour l’entretien des espaces verts.

La solution 2 est proposée suivant les motifs suivant :

Une liste des missions est réalisée et met en avant les tâches à accomplir.

Le coût du temps partiel et le cout des prestations ne devront pas dépasser le cout de l’agent actuel à temps plein, soit 37500€.

L’objectif est de procéder à un recrutement avec une commune limitrophe étant dans la même démarche.

Des discussions avec la commune de Tousson sont en cours. Le maire est en attente de la confirmation du départ en retraite de leur employé communal pour mars ou avril.

Une convention sera établie entre les deux communes pour définir les modalités de recrutement (fiche de poste), la répartition des horaires et autres modalités.

Le Maire demande l'autorisation de signer la convention, de procéder au recrutement d'un agent d'entretien contractuel à temps partiel. La procédure sera lancée dès que la commune de Tousson sera prête.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, autorise le maire à signer la convention et à procéder au recrutement d'un agent contractuel à temps partiel.

**3) - REGLEMENT DE LA MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DES FETES AUX ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE:**  
**Rapporteur : Françoise Grehier**

Une nouvelle rédaction du règlement de la salle des fêtes était devenue indispensable suite à son utilisation plus fréquente pour les associations communales et extra communales ( ESF, Amis du patrimoine, Fnaca) ;  
- Etat des lieux et participation aux frais d'entretien si non-respect du règlement.

Après lecture du règlement, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents donne son accord pour l'adoption de ce règlement.

**4) - CONVENTION AVEC CHAQUE ASSOCIATION:**

Une convention annuelle sera signée avec chaque association communale précisant les dates ou la fréquence d'utilisation.

**5) - CHOIX DE L'ARCHITECTE DU PATRIMOINE POUR LA MISSION DE DIAGNOSTIC DE L'EGLISE:**

La commission d'Appel d'offres a auditionné les candidats vendredi 13 octobre.

Une nouvelle réunion de la commission d'appel d'offres aura lieu le mardi 24 octobre pour le choix de l'Architecte.

**6) - DEVIS ARMOIRE IGNIFUGE :**

Suite à notre délibération du 18 septembre autorisant le maire solliciter le PNRGF pour l'obtention d'une subvention et à procéder à l'achat d'une armoire ignifuge.

2 devis sont présentés par la Ste SIMPLON BUREAU :

- Armoire forte ignifuge papier 30 minutes stop fire 450 prix 2519 € HT (les 171€ de frais de livraison peuvent être offerts).
- Armoire forte ignifuge papier 30 minutes stop fire 250 prix 1896 € HT (les 171€ de frais de livraison peuvent être offerts).

Un courrier du PNRGF nous informe que pour l'achat de l'armoire l'aide sera de 55% du coût HT.

Après délibération le choix se porte sur le 1<sup>er</sup> devis d'un montant de 2519€, autorisation est donnée au maire pour signer le devis et faire la demande de subvention auprès du PNRGF.

**7)- DEMANDE SUBVENTION DE LA PRESIDENTE DE L'UNION MUSICALE DE FONTAINEBLEAU:**

L'union musicale de Fontainebleau propose de faire un concert le 23 novembre comme chaque année pour la sainte Cécile. Une demande de subvention est demandée.

En 2016 la commune a participé à hauteur de 250€.

Le maire propose de donner un avis favorable à cette demande et de reconduire cette aide pour 2017.

Ce concert participe à l'animation de notre village et crée des liens avec Fontainebleau.

Il demande en contrepartie que l'union musicale se charge de la communication de cet évènement sur la commune.

**8) - DIVERS :**

a)-Dissolution du budget annexe CCAS,

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRE, laisse la possibilité aux communes de moins de 1500 habitants de dissoudre leur budget CCAS et de faire supporter les dépenses par le budget communal.

Considérant le peu d'opérations effectués sur le budget CCAS de la commune, afin de ne plus avoir à rédiger un budget primitif et un compte administratif obligeant à des dépenses d'impression pour 1 ou 2 écritures, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide de dissoudre le budget annexe du CCAS et d'intégrer celui-ci dans le budget communal M14, les imputations correspondantes seront demandées au percepteur.

Le fonctionnement du CCAS reste identique.

b)-Distribution journal Smitom -Lombric

Le Smitom -Lombric nous fait parvenir une convention de distribution des documents de communication :

La rémunération sera de 3,62 centimes par exemplaire.

Cette distribution sera faite en même temps que le journal de la CAPF et que l'abeille du Parc.

Le maire demande l'autorisation de signer la convention avec le Smitom –Lombric.

Le conseil autorise M. le maire à signer la convention.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h45

Le maire,  
Patrick POCHON